



Le Centre de Gestion de l'Orne, en collaboration avec les Centres de Gestion du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de la Seine Maritime ouvre un examen professionnel de

## **REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (Avancement de grade)**

CATÉGORIE B

Session 2026

**CONDITIONS D'INSCRIPTION :** Cet examen est aux fonctionnaires ayant atteint le 6<sup>ème</sup> échelon du grade de rédacteur territorial et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

**DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE :** le 24 septembre 2026, sur le département de l'Orne, à proximité d'Alençon.

### **RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 3 mars 2026 au 8 avril 2026**

- Soit lors d'une préinscription sur le site Internet du Centre de Gestion : [www.cdg61.fr](http://www.cdg61.fr), rubrique "Emploi Concours Formation".  
Cette préinscription est individuelle et personnelle. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Orne, 2 rue François Arago, 61250 VALFRAMBERT aux horaires d'ouverture.
- Soit par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion

### **DÉPÔT DES DOSSIERS DE PRÉINSCRIPTION : 16 avril 2026**

- Soit par voie postale au Centre de Gestion de l'Orne (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse postale suivante : 2 rue François Arago 61250 VALFRAMBERT.
- Soit par voie dématérialisée. Le candidat pourra déposer son dossier sur son espace sécurisé sur le site [www.cdg61.fr](http://www.cdg61.fr) et **clôturer son inscription avant minuit**.
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Orne, 2 rue François Arago, 61250 VALFRAMBERT aux horaires d'ouverture.

**ATTENTION :** *Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Tout incident (retard, perte affranchissement insuffisant, grève) dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir.*

*Les demandes de retrait de dossiers et les dépôts de dossiers par voie postale insuffisamment affranchis ne seront pas acceptés.*

**Adresse du CENTRE DE GESTION DE L'ORNE :  
2 Rue François Arago - 61250 VALFRAMBERT**

**Aucune demande de dossier ne sera prise par téléphone, courriel ou fax.**

**Le détail de l'épreuve et le règlement des concours peut être consulté sur le site internet  
[www.cdg61.fr](http://www.cdg61.fr)**